

| | | | |
|--|---------------|--|--|
|  | 2016 - | | |
|--|---------------|--|--|



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016
DELIBERATION N° : 2016.05.03

OBJET : CCPRO - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NOMENCLATURE : 5 – Institutions et vie politique / 5.7 – Intercommunalité / 5.7.5 - Autres

Date de convocation :
2 Novembre 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Représentés : 03

Non représentés : 04

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil seize, le HUIT NOVEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT – Maire – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : JC.AILLOT par C.MAFFRE - S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN
A.PERIN par GA.FLEURY

Excusés non représentés : A.SCIACQUA-LERIDON – E.CRETIN-RAFFET – P.BELMONTET
S.VANDEVOORDE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

En application des dispositions de la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le rapport d'activités 2015 sur le service public d'assainissement non collectif, présenté et adopté en Conseil de Communauté le 19 Septembre 2016, doit faire l'objet d'une communication en séance publique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU le décret n° 95-635 du 6 Mai 1995,

 2016 -

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 NOVEMBRE 2016**

N° : 2016.05.03

VU le rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze sur le service public d'assainissement non collectif approuvé par le Conseil de Communauté en date du 19 Septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

- 1° - PREND** acte du rapport annuel 2015 de la Communauté ~~de Communauté~~ de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze portant sur le service public d'assainissement non collectif.
- 2° - CHARGE M. le Maire** de l'information du public sur la mise à disposition pour consultation du rapport de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze sur le service public d'assainissement non collectif de l'année 2015.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 9 novembre 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le ____ / ____ / _____ à :

. Néant